Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 013-211301197-20261001-D_9_VII_2026-DE

MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

CHARTE DE JUMELAGE

entre

la commune de Carnoux en Provence

et

la 7e Compagnie Multi Techniques du 4e régiment du Matériel

La commune de Carnoux en Provence et la 7e compagnie multi techniques du 4e régiment du Matériel, désireuses de formaliser et d'approfondir des relations fraternelles, décident de se jumeler pour une durée illimitée.

Ce partenariat s'appuie sur une compréhension commune de leurs finalités, une connaissance et une estime mutuelles. Il participe au développement de l'esprit de défense, au devoir de mémoire et au renforcement du lien Armée-Nation.

Les parties signataires se proposent de faire découvrir réciproquement leurs missions, leur environnement et toutes autres informations susceptibles de les rapprocher, en particulier dans les domaines d'intérêt mutuels que sont l'éducation, le sport et la culture.

Le jumelage implique que les signataires s'accordent à développer ensemble une politique globale de partenariats et d'échanges favorisant l'organisation d'activités conjointes lors des commémorations officielles ou des cérémonies patriotiques et des activités de cohésion de la commune et du régiment.

La commune de Carnoux en Provence est honorée et fière de pouvoir s'associer plus étroitement à la 7e compagnie multi techniques dont les soldats œuvrent pour la paix et la sécurité en assurant des missions de maintenance opérationnelle des matériels terrestres partout à travers le monde.

La 7e compagnie est honorée et fière de pouvoir s'associer à la vie d'une commune dynamique au patrimoine riche et de contribuer ainsi à son rayonnement.

A Carnoux en Provence, le

Le capitaine **Emilie Climent** commandant la 7ème compagnie multi-techniques	Monsieur **Nicolas Bouland** Maire de Carnoux en Provence	Le colonel **Thomas Rejowitz** commandant le 4ème régiment du Matériel